

## Laëtitia FRIN-DESMOT

Notaire  
**9 rue de Vern**  
**35200 RENNES**

E.mail : [etude.frin-desmot@notaires.fr](mailto:etude.frin-desmot@notaires.fr)  
<http://office-sainthelie-rennes.notaires.fr>

Etude fermée le samedi

**TELEPHONE (RENNES) 02.23.30.40.40**  
Service négociation - expertise : Vincent LEBLANC  
vincent.leblanc.56059@notaires.fr

**Bureau permanent :**  
**2 place de l'Eglise**  
**56490 GUILLIERS**

**TELEPHONE (GUILLIERS) 02.97.74.40.07**  
Service négociation - expertise : Samuel SIMON  
negociation.56059@notaires.fr

### VENTE : BIEN IMMOBILIER

### NON SOUMIS AU STATUT DE LA COPROPRIETE

### PIECES A FOURNIR

**Nous nous chargeons de demander les pièces d'état-civil ainsi qu'un état hypothécaire. De votre côté, il vous appartient de produire les pièces suivantes, préalablement à la fixation d'un rendez-vous de signature du compromis ou de la promesse de vente:**

1. Votre titre de propriété et les titres antérieurs éventuellement en votre possession,
2. Dernières taxe d'habitation et taxe foncière,
3. Cas échéant, les références de l'organisme bancaire vous ayant consenti un prêt avec inscription hypothécaire sur le bien vendu,
4. Les trois procès-verbaux des dernières assemblées générales de l'association syndicale libre ou association foncière urbaine libre, le cas échéant,
5. En cas de travaux réalisés sur l'extérieur de l'immeuble ou en ayant augmenté la surface : autorisations administratives,
6. Les diagnostics obligatoires, savoir :
  - a. saturnisme (pour les biens à usage d'habitation et construits avant 1949),
  - b. l'état parasitaire datant de moins de six mois,
  - c. le diagnostic amiante (pour les biens construits conformément à un permis de construire délivré avant 1er juillet 1997),
  - d. le diagnostic gaz (pour les biens à usage d'habitation ayant une installation de gaz de plus de 15 ans),
  - e. le diagnostic électricité (pour les immeubles d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans),
  - f. l'état des risques naturels, miniers et technologiques datant de moins de six mois,
  - g. et le diagnostic de performance énergétique,
  - h. le certificat de contrôle de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement communal établi par les services municipaux ou ses délégataires, ou en cas d'installation



**SELARL Laëtitia FRIN-DESMOT, Notaire - Capital social : 60 000 euros**  
**RCS RENNES 753 600 824**

Successeur de Me Georges QUEINNEC  
Minutes et archives de Me GAUDIN, Notaire à GUILLIERS  
Et de Me THIBAUDIN, Notaire à LA TRINITE PORHOET

autonome (type fosse septique) : un certificat de conformité émanant du SPANC de votre commune, datant de moins de trois ans,

7. La liste du mobilier comprenant une valorisation article par article, le cas échéant (placard de cuisine et salle de bains exclus),

8. Copie des baux consentis, montant du loyer et du dépôt de garantie

9. Questionnaire "VENDEUR" complété accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité, du contrat de mariage ou de PACS le cas échéant.

*Après examen du dossier et du questionnaire "VENDEUR", des pièces complémentaires pourront vous être demandées.*

**Enfin, vous voudrez bien nous indiquer :**

- ❖ le prix de vente,
- ❖ le montant convenu pour l'indemnité d'immobilisation (somme déposée au compte séquestre de l'Office jusqu'à la signature de la vente),
- ❖ les coordonnées complètes de l'acquéreur ou de son Notaire.